

## **Mise en place du RIFSEEP : Arrivée prochaine des arrêtés ! En cas d'insatisfaction dans un groupe métier: C'est le moment des recours !**

Lors des mobilisations des 16 et 27 mars 2023, les agent.es ont pu s'exprimer sur leurs incompréhensions du futur RIFSEEP et porter ces revendications :

- pas de régime indemnitaire en dessous de 400 €
- revalorisation du régime indemnitaire **pour tous les agent.es**
- révision des montants du RIFSEEP tous les ans
- augmentation du ratio d'avancement de grade
- pour une égalité professionnelle femme homme, égalité salariale (au niveau du régime indemnitaire) pour les agents ayant un niveau de qualification ou de responsabilité égales .

Les revendications n'ont pas été entendues par la collectivité. Une grande majorité des agent.es devra donc se contenter en 2023 de quelques euros, voire d'aucune augmentation. De plus, leur prime IFSE n'évoluera pas avant 4 ans au minimum (sans certitude).

Vos directrices et vos directeurs vous ont peut-être déjà indiqué le groupe métier dans lequel vous vous situez. Si ce n'est pas le cas, demandez-leur.

Les arrêtés arriveront progressivement, indiquant votre groupe métier et le montant de votre IFSE.

Si vous n'êtes pas satisfait du groupe métier dans lequel votre métier a été classé, vous pouvez déposer un courrier de recours.

**Attention, vous avez deux mois pour déposer ce recours, à compter de la date de réception de votre arrêté !**

**Le syndicat CGT vous propose un modèle de courrier de recours que vous pourrez retrouver sur le SPI / La Collectivité / Organisations syndicales / CGT.**

**Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez nous contacter au 02 96 62 63 80 .**

**Vous pouvez également nous transmettre une copie de votre recours.**

Saint-Brieuc, le

NOM - PRENOM  
Grade  
Adresse

Monsieur Christian COAIL  
Président du Conseil Départemental  
des Côtes d'Armor  
9 place du Général de Gaulle - CS42371  
22023 SAINT-BRIEUC CEDEX1

**Par LRAR**

Objet : Recours gracieux concernant l'attribution de l'Indemnité de Fonctions de Sujétions et d'Expertise (IFSE) et mon rattachement à un groupe fonction et ou groupe métier de référence.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous saisir du présent recours gracieux, tendant au retrait de votre arrêté en date du ..... par lequel vous m'informez de votre décision de classer mon poste dans le groupe métier..... impliquant une IFSE d'un montant de ..... Euros mensuels, en lieu et place du montant de ....euros mensuels correspondant au groupe métier..... sur lequel je devrais être affecté, pour les motifs suivants :

- tout d'abord, exerçant les missions de ... depuis plus de ...années et, faisant référence à la fiche de poste ..... que vous trouverez en pièce jointe, vous constaterez que j'assume des missions de..., ..., ..., etc...

- je traite... et gère..., je contrôle... je coordonne... j'assume le bon fonctionnement de... j'encadre une équipe de.... agents, je travaille en collaboration avec...etc...

Dès lors il apparaît que mon poste devrait être positionné sur le groupe fonction ...et le groupe métier..... et non sur le groupe fonction... et sur le groupe métier.....

La décision de l'administration est donc entachée d'une erreur manifeste d'appréciation.

Le montant attribué ne correspond pas à :

- mon niveau d'expertise
- mon niveau de compétences administratives/techniques
- l'engagement professionnel dont j'ai fait preuve et qui n'a pas failli.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir revoir le classement de mon poste dans le groupe fonction.... Et sur le groupe métier.....impliquant une IFSE d'un montant de... relatif à ce groupe métier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.